

Monsieur le Ministre Olivier DUSSOPT  
Ministère du Travail, du Plein emploi et  
de l'Insertion  
127, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Copie :

Madame la Préfète d'Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Fabienne Buccio  
Préfecture de région – Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 22 mars 2023

Monsieur le Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion,

Nous, réseaux régionaux de l'Insertion par l'Activité Economique en Auvergne-Rhône-Alpes, (CHANTIER école AURA, Réseau COCAGNE, COORACE AURA, Fédération des acteurs de la solidarité AURA, Fédération des entreprises d'insertion AURA, Mouvement des Régies et UNAI AURA), représentant les 521 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) de la région, tenons ce jour à vous faire part des inquiétudes remontant des différents territoires quant à la programmation des volumes d'aides aux postes pour 2023.

La programmation actuelle des conventionnements 2023 prévue par l'instruction N° DGEFP/MIP/METH/MPP/2023/14 de février 2023, proposant de reconduire le volume d'ETP conventionné sur la **base du réalisé 2022** ne nous paraît pas satisfaisante.

Les structures de l'IAE ont présenté des prévisionnels en novembre 2022, sur la base des indications de l'Etat, qui insistait sur la qualité des postes à offrir mais aussi sur l'ambition d'augmenter le nombre de postes en IAE dans les prochaines années comme le prévoyait le Pacte Ambition IAE. Les structures se sont mises en ordre de marche pour atteindre ces objectifs partagés et sont aujourd'hui confrontées à un retournement inexplicable.

De plus, le maintien du réalisé 2022 présente un risque certain. En effet, derrière un conventionnement en équivalent temps plein se trouvent des hommes et des femmes physiquement présents dans les SIAE. Un grand nombre de nos structures d'insertion engagent des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) sur des contrats de quatre ou six mois minimum. La politique de limitation des ETP va conduire à des **effets de réajustement** sur le deuxième semestre se traduisant par une baisse du nombre de salariés en parcours embauchés. Elle freine également le développement économique des structures engagées sur des activités et des marchés nouveaux.

Le développement dynamique de ces dernières années, que nous soutenons, lié au Pacte Ambition IAE, connaît aujourd'hui un véritable coup d'arrêt.

Du point de vue de l'IAE en Auvergne-Rhône-Alpes, les SIAE représentent environ 13% des structures conventionnées à l'échelle de la France métropolitaine. Cependant, la programmation 2023, n'accorde à notre région qu'une enveloppe représentant 11.70 % de l'enveloppe nationale. Plus grave, le maintien du réalisé 2022 conduit à une baisse de budget de 4% sur 2023, soit près de 5 millions d'euros, alors que les structures ont été largement incitées à développer leur activité. Les moyens envisagés en 2023 sont un frein à la politique de promotion de l'IAE dans laquelle l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années et ne semblent pas tenir compte des enjeux et du contexte d'urgence sociale et économique auquel l'IAE est chargé de répondre.

Par ailleurs, les SIAE d'Auvergne-Rhône-Alpes ont toujours été innovantes, et volontaires sur nombre de dispositifs ou organisations préconisés notamment par le rapport IGAS.

Citons par exemple le déploiement des dispositifs d'aller-vers tels que **Convergence**, où le premier site d'essaimage hors région parisienne a été développé en Auvergne-Rhône-Alpes. De la même manière, le dispositif « **Premières Heures en Chantier** » est déployé dans plusieurs départements en Auvergne-Rhône-Alpes, tout comme la valorisation des compétences acquises durant un parcours d'insertion par l'utilisation de l'**AFEST** (Action de formation en situation de travail) ou le déploiement de la **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) auprès des salariés en insertion.

En outre la dynamique lancée sur ces dernières années a permis aux SIAE de construire de multiples partenariats avec les secteurs en tension comme les métiers de l'autonomie, la logistique, la propreté, l'agro-alimentaire, la plasturgie ou le transport mais également investir des filières durables comme le maraichage ou le réemploi de biodéchets et de matériaux.

Les SIAE sont des acteurs incontournables du développement économique des territoires, de l'insertion sociale et professionnelle et de la transition écologique.

Le marché du travail est actuellement tendu sur certains secteurs en tension, et l'IAE permet de lisser, en partie, ces tensions.

Nous vous alertons sur le fait, qu'au regard de ces arbitrages budgétaires, nous sommes très inquiets sur la pérennité de la dynamique engagée au sein de ces employeurs de territoire, solidaires et inclusifs.

Nous sommes bien évidemment en contact régulier avec les services déconcentrés de votre administration et nous serons réactifs en cas d'augmentation budgétaire 2023 au regard des arguments présentés ci-dessus.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos plus respectueuses salutations.

**Les Présidents des réseaux régionaux d'AuRA, par ordre alphabétique :**

Pour CHANTIER école AuRA  
Joelle CHELLE  
Jean-Philippe TROUVE  
Co-Présidents

Pour COORACE AuRA  
Franck GUILLEY  
Président



Pour la Fédération des acteurs  
de la solidarité AuRA  
Marisa LAI-PUIATTI,  
Présidente



Pour le Mouvement des Régies  
Jean-François GONNET  
Délégué en Région AuRA



Pour la Fédération des Entreprises  
d'insertion AuRA  
Myriam HOLLARD  
Présidente



Pour le Réseau COCAGNE AuRA  
Carole VINATIER-SAMBA  
Relaie régionale



Pour UNAI AuRA  
Marie BOUCHET  
Pierre CAMMINADA  
Didier MARTEL  
Co-Présidents